26 juin 2007 **07.366**

Question Yvan Botteron

Y a-t-il deux ligues de communes?

Dans la presse régionale, on a pu découvrir que l'Etat vend (apparemment pour une somme dérisoire) les adresses des citoyens de ce canton. Si la démarche ne nous dérange pas particulièrement sur le fond, nous avons en revanche été surpris de découvrir que les trois villes étaient exclues de cette transmission de données.

Cela pose dès lors la question de l'égalité de traitement entre les communes de ce canton.

Le Conseil d'État peut-il nous informer s'il existe deux ligues de communes, avec d'un côté les villes de "Super league" qui ont la possibilité de discuter les décisions du gouvernement et, de l'autre côté, 59 communes de "Challenge league" qui ne peuvent que les subir?